

l'information

delivrée en matière de
détachement des
travailleurs

|||||

**PARTIE 1: LA NÉCESSITÉ
DE L'INFORMATION**

**PARTIE 2: ÉTUDE COMPARATIVE
DES SITES INTERNET
MIS EN PLACE PAR LES
ADMINISTRATIONS
PUBLIQUES**



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



III DIRECTEUR DE PUBLICATION

Fabienne Muller
Directrice de l'Institut du travail,
Université de Strasbourg, France

III CONTACT

Tiphaine Garat
Institut du travail, Université de Strasbourg, France
tiphaine.garat@unistra.fr — 00 33 (0)3 68 85 83 25
Plus d'informations :
<http://www.dialogue-social.fr/fr/detachement/detachement>

Cette étude a été réalisée dans le cadre du contrat conclu avec la Commission européenne VP/2009/001/0160 «Évaluer l'application de la directive 96/71CE relative au détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services transfrontalière»

Cette contribution n'engage que son auteur. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

